

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26088

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

RÉSILIATION DE BAIL DE LOCATION 11 RUE HUGUES BERNARD AGENCE MAUGARD

Vu l'article L.2221-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1714 et suivants du Code Civil ;

Vu le contrat de bail entre la Ville de Carcassonne et Madame Halima ANDREO conclu le 23 juin 2021 portant sur la location au profit de la Ville d'un appartement T3 non meublé d'une surface habitable de 102,65m² situé en rez-de-chaussée au 11 Rue Hugues Bernard à Carcassonne ;

Vu les termes du contrat prévoyant la possibilité de résilier celui-ci sous réserve de respecter un délai de préavis de trois mois ;

Vu les termes du contrat prévoyant le versement par la Ville d'un dépôt de garantie d'un montant de 490,00€ ;

Considérant que la Ville ne souhaite pas poursuivre la location de ce logement ;

Je décide de résilier le contrat de bail conclu le 23 juin 2021 portant sur le logement situé 11 rue Hugues Bernard.

La résiliation prendra effet à l'issue d'un délai de préavis de trois mois, courant à compter de la réception de la notification de la présente décision.

Un état des lieux contradictoire sera établi lors de la restitution du logement. Sous réserve de l'état du logement et conformément au contrat de bail, le dépôt de garantie d'un montant de 490,00€ sera restitué à la Ville en tout ou partie.

Il convient de signer et exécuter tout acte ou document lié à intervenir.

Carcassonne, le 29 juillet 2026

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260729-33185-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2026
Publication : 30/09/2026

